

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Numéro 176- Juillet 2013

L'inFO44



CAP Mutations cadres B (FF) du 18 juillet 2013

MOTION LIMINAIRE

"Madame la Présidente,

Alors que cette CAP locale a pour objet les affectations des agents de la catégorie B de la filière fiscale, il n'en demeure pas moins que les élus FO situent leur réflexion dans le cadre élargi de la situation actuelle de notre pays.

S
P
É
C
I
A
L

C
A
D
R
E
S

B

condamne la **politique d'austérité**, résultant du Traité Sur la Coordination et la Gouvernance, menée aujourd'hui en France qui conduit à une augmentation continue du chômage, à la dégradation économique et au recul du service public. Une fois encore, ce sont les salariés du secteur privé, les fonctionnaires et les agents du secteur public qui en subissent les conséquences négatives dans leur vie professionnelle et personnelle.

Il s'opposera à toute remise en cause du principe de calcul de la **pension de retraite** basé sur 75 % du salaire indiciaire perçu pendant les 6 derniers mois et à tout allongement de la durée de cotisations et de l'âge d'ouverture du droit. Il dénonce la campagne médiatique actuellement menée pour porter atteinte à l'équilibre des pensions, et donc au Statut Général. Pour FO, le financement des retraites relève d'autres principes économiques et d'une politique fiscale assurant une véritable répartition des richesses.

Il s'oppose à la **Modernisation de l'Action Publique** (MAP) dont la finalité reste malheureusement de réduire l'ensemble du service public en lui ôtant ses moyens humains, matériels et financiers au profit de pseudo actions de modernisation. Ainsi la démarche stratégique en cours aux Finances Publiques est un véritable instrument de destruction des missions et d'étranglement du réseau, mais surtout de déni des droits individuels des personnels.

Il demande à nouveau l'arrêt de la **démarche stratégique directionnelle**. FO est au côté des agents de la DGFIP pour dénoncer et combattre cette politique qui porte atteinte aux capacités de notre administration à assurer correctement ses missions financières, fiscales et foncières. Il demande ainsi aux élus de traduire dans les faits leurs discours sur le caractère essentiel des missions de la DGFIP en consacrant les moyens nécessaires au moment où les cadrages budgétaires prévoient la poursuite de la dégradation de suppressions d'emplois et de réduction des crédits budgétaires pour 2014.

Il s'oppose à la **régionalisation** de la DGFIP et le **resserrement** du réseau des services Finances Publiques Départementales, avec notamment la fusion de services identiques et la création de pôles supra départementaux.

Il s'oppose à la poursuite des tests et des expérimentations de rapprochement de services et de restructurations administratives qui anticipent la restructuration du réseau et exige que l'Administration Générale y mette un terme.

Il rappelle son attachement au maintien des **statuts particuliers** et son **opposition à la suppression en place des statuts interministériels**, notamment pour les informaticiens.

Malgré le fait que, depuis 3 ans, les Fonctionnaires n'ont connu **aucune hausse salariale** tout en supportant une progression régulière du taux des retenues sociales, FO revendique une augmentation de la valeur du point d'indice de 5 % et l'ouverture de négociations salariales dès cette année.

En outre, il exige le rétablissement d'un plan de qualifications ministériel de haut niveau, nécessaire à la qualification et à la formation des technicités particulières des agents des Finances Publiques.

Il dénonce la **communication** du Directeur Général sur la démarche stratégique qui relève soit de la mystification, soit de la mystification. En effet pour lui le projet aurait été conçu avec la participation de l'ensemble du réseau et des services centraux. Or d'après notre chiffrage seuls 5 % des personnels y auraient participé. Par ailleurs il n'y a pas eu de concertation avec l'ensemble des organisations syndicales en France, puisque seule une seule représentée en Comité Technique de Réseau a participé à un groupe de travail il y a quelques semaines. En tout état de cause FO n'entend pas participer à la gestion de la démarche stratégique, dont nous dénonçons les effets mortifères pour la DGFIP et ses agents.



La circulaire en date du 3 juin dernier adressée aux Directeurs locaux nous fait douter de la volonté du Directeur Général de **préserv**er l'ensemble des missions de la DGFIP. Ainsi lorsque des collectivités locales souhaitent réinternaliser la gestion des services publics locaux, il invite les comptables à obtenir des contreparties de l'exécutif local.

Ce type d'ordre donné aux comptables de la DGFIP pourrait avoir pour conséquence de conduire l'ordonnateur à renoncer, par exemple, à une réinternalisation d'un service de l'eau, au détriment du service rendu et du coût pour l'usager. Cette circulaire va immanquablement générer une réaction hostile vis-à-vis de la place de la DGFIP dans le secteur public local.

Il est à craindre que des associations d'élus interpellent le ministre en charge du budget pour lui demander si la DGFIP a bien toujours la volonté de gérer la comptabilité des collectivités locales et d'assurer son rôle de conseil, ou, si à terme, elle les pousse à se passer de ses services.

C'est pourquoi, dans un courrier adressé le 25 juin dernier au Directeur Général, **FO** lui a demandé de rapporter immédiatement cette circulaire, dont les effets seraient catastrophiques pour les services de la DGFIP.

Pour FO, le Directeur Général doit attribuer à ses services tous les moyens matériels et en effectifs leur permettant d'exécuter correctement l'ensemble des missions dévolues à la DGFIP.

Pour en venir à l'**objet de cette CAPL**, nous regrettons tant pour nos collègues qui attendent de connaître leur affectation, que pour ceux qui travaillent en RH dans des conditions de plus en plus difficiles, tout grade confondu, que cette CAP se tienne fin juillet du fait d'une transmission tardive des informations par la Direction générale.

Pour ce même motif, nous regrettons également de ne pas disposer de l'intégralité des informations (affectations des ALD et détachements).

Concernant le local, nous demandons à disposer de documents plus lisibles : la lecture des petits caractères par la population "vieillissante" des Finances Publiques, dont nous sommes, n'est pas toujours aisée ...

Les élus FO DGFIP 44 en cadres B

Les débats

S'il y a un bien un point où direction et organisation syndicales se retrouvent, c'est dans le fait des informations qui nous parviennent de la Direction Générale (DG) beaucoup trop tardivement !

De ce fait, tout le monde travaille dans la précipitation ! Nos collègues mutés ne sont avisés, que dans des délais trop courts ,.... et cela peut avoir des incidences fâcheuses pour ceux qui doivent changer de domicile ! Mais bon là comme ailleurs, la DG affiche son mépris !

Sur les affectations des ALD (à la disposition du Directeur), notre DRFiP a décidé de ne les porter à la connaissance des élus qu'en début de séance !

Pourtant, par le passé, localement, il avait été obtenu que ces informations soient communiquées avant la tenue des CAP pour que les élus aient une vision d'ensemble de la situation du département. Il en va de même pour les tableaux des effectifs (TS2E).

Les élus **FO** ont rappelé que la réglementation prévoit que les élus et l'administration doivent avoir le même niveau de connaissance quand ils arrivent en CAP.

Du coup, la parité syndicale a demandé une interruption de séance , le temps de consulter l'ensemble des documents remis par la direction ...

Concernant les 2 ALD pour lesquels l'administration n'est pas encore en mesure de nous donner l'affectation, elle s'en est justifié par le fait que l'un de nos collègues est actuellement en stage. Ce n'est qu'à l'issue de celui-ci que la décision pourra être prise.

Sur le choix d'affecter un ALD à Châteaubriant plutôt qu'à Ancenis, c'est le taux de couverture global qui a été l'élément d'arbitrage (implantations de cadres A à Ancenis supérieur). Et puis, encore une fois, les contraintes budgétaires ont pesé dans la balance ! ...en effet, un EDRA qui va à Châteaubriant coûte plus cher que

s'il va à Ancenis !!!!



